

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

23 octobre 2007

PRÉSENCES	Le Maire	Monsieur Pierre Lapointe
	Les Conseillers (ères)	Monsieur Raymond Auclair Monsieur Daniel Lévesque Madame Nicole Davidson Madame Anne-Marie Chagnon Madame Dominique Forget
	l'adjointe administrative /bureau du maire	Madame Suzanne Gohier
	Le directeur général	Monsieur André Desjardins
ABSENCES	Le Conseiller	Monsieur Lucien Lauzon

CONVOCATION

Lecture est faite par le maire de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil, conformément aux dispositions du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation;
2. Soumission – Hôtel de ville;
3. Soumission – Bureau d'accueil touristique;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

07-10-350

OBJET : Soumission – Hôtel de ville

ATTENDU les soumissions reçues le 18 octobre 2007 pour l'agrandissement de l'hôtel de ville;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions du 19 octobre 2007 soumis par le directeur général;

ATTENDU que les soumissions reçues sont conformes mais ne répondent pas au budget alloué;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les soumissions reçues pour l'agrandissement de l'hôtel de ville soient refusées.

QUE le directeur général soit et est autorisé à retourner les garanties de soumission aux soumissionnaires.

QUE le directeur général et le directeur des Travaux publics soient et sont autorisés à revoir le dossier afin de soumettre rapidement au Conseil municipal des alternatives visant à répondre aux besoins d'agrandissement en respectant le budget alloué.

ADOPTÉE

#07-10-351

OBJET : Soumission – Bureau d'accueil touristique

ATTENDU les soumissions reçues le 18 octobre 2007 pour le réaménagement du bureau d'accueil touristique;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions du 19 octobre 2007 soumis par le directeur général;

ATTENDU que les soumissions reçues sont conformes mais excèdent le budget alloué;

ATTENDU que la soumission de Gelco Construction inc. est la plus basse conforme des soumissions reçues;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la soumission de Gelco Construction inc. au prix de 83 411,40\$ soit et est acceptée conditionnelle à l'application de mesures d'économie à être négociées avec le soumissionnaire afin de déterminer le prix à conclure pour les travaux.

QUE le directeur général et le directeur des Travaux publics soient et sont autorisés à rencontrer les représentants de Gelco Construction inc. afin de voir les mesures d'économie à mettre en place.

QU'un rapport soit soumis au Conseil municipal dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

07-10-352

OBJET : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance régulière soit et est levée.

ADOPTÉE

Pierre Lapointe
Maire

André Desjardins
Directeur général